

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombres de membres en exercice :	11
02/07/2018	Nombres de membres Présents :	6
	Nombres de membres Absents :	5
Date Affichage	Nombre de procurations :	0
02/07/2018	Nombre de votants :	6

Séance du 6 juillet 2018

L'an deux mille dix huit le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents :CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,  
Absents excusés : VERGES B, BRILLIARD M

**Objet de la Délibération**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Capcir	1 500 €
Rugby Athletic Cerdagne Capcir	150 €
Club des Sports de Formiguères	1050 €
Ski Club	500 €
Ski de Fond Club Haut Conflent	100 €
Randonnée des Hauts Cantons	100 €
Ecole de Musique Capcir Haut-Conflent	900 €
ADMR	500 €
Les Restaurants du Coeur	200 €
Temps Dance	600 €
Association Equi Formi	2 500€
Association Chapelle de Villeneuve de Formiguères	150 €
Capcir Aventure VTT	150€
Parents d'élèves Capcir	200€
Association de sauvegarde et de mise en valeur des terres de Matemale et Formiguères	300€
<b>Total</b>	<b>8 900 €</b>

**DECIDE** d'inscrire ces montants sur le budget communal 2018.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Copie certifiée conforme  
A Formiguères, le 6 juillet 2018.

Le Maire

P. LOOS

